

Ravel, le 18 décembre 2017

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 14 DECEMBRE 2017**

---

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a été adopté à l'unanimité, le Président passe à l'ordre du jour :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (FIC 2018):**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'agrandissement et de rénovation de la classe des élèves de maternelle:

Agrandissement en aménageant l'ancien local de rangement attenant à la salle de classe pour créer un dortoir.

Les travaux 2017 ont concerné la conception par l'architecte, la démolition puis le gros œuvre d'agrandissement, la charpente (toiture, rambardes, ...), l'isolation, l'électricité et le chauffage de ce dortoir.

Les travaux 2018 concerneront la rénovation de la classe en elle-même. Cette classe date de 1972 et n'est plus aux normes d'isolation, de confort et d'ergonomies électriques et numériques.

Des devis ont été demandés à l'entreprise 6ème Sens pour l'isolation, le carrelage, la peinture, Lezoux Electricité pour les travaux électriques, Dom Bureau pour l'aménagement immobilier et le matériel informatique pour un total HT de 60 000,00€.

Monsieur le Maire suggère à l'Assemblée de solliciter auprès du Conseil Départemental du Puy-De-Dôme au titre du Fond d'Intervention Communal 2018 l'attribution d'une subvention.

A l'unanimité le Conseil municipal décide de donner son accord pour le projet et demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme une subvention pour le projet de rénovation et d'aménagement de cette salle de classe des élèves de maternelle

**DECISION MODIFICATIVE BP ASSAINISSEMENT 2017 N°1:**

Afin de pouvoir encaisser la TVA reversée par le fermier SEMERAP, somme qui concerne le BP Assainissement monsieur le Maire suggère à l'Assemblée de l'autoriser à effectuer les décisions modificatives suivantes:

Section d'investissement Dépense:

- Article 2762 chapitre 041: + 1 142.00€ soit un total article 2762 chapitre 041 de 1 142.00€,

Afin d'équilibrer:

Section d'investissement Recette:

Article 2315 chapitre 041: + 1 142.00€ soit un total article 2315 chapitre 041 de 1 142.00€

Le BP 2017 Assainissement section investissement reste équilibré tant en dépenses qu'en recettes à 163 353.18€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

**RACHATS PARCELLES A L'EPF SMAF:**

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de Ravel les immeubles cadastrés ZE 55 et ZK 8 afin de constituer une réserve foncière.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de la Commune de Ravel de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par **acte administratif**. Le prix de cession hors TVA s'élève à **19 722.94€**, la marge est de **0€**.

Par conséquent la taxe sur la valeur ajoutée est 0€, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de **19 722.94€**. La commune a réglé à l'EPF-Smaf Auvergne **19 570.00€** au titre des participations communales. Le capital restant dû est de **152.94€** auquel s'ajoutent les frais d'actualisation pour

**30.35€** dont le calcul a été arrêté au **01 avril 2018**, date limite de paiement d'un total de **183.29€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'accepter le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés ZE 55 et ZK 8,
- D'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Madame CIERGE Michelle, Première Adjointe, comme signataire de l'acte.

**SUITE A DONNER APRES ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE DE DECLASSEMENT  
MONSIEUR PASTUREAU ET MADEMOISELLE DUVERT:**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur PASTUREAU François et Mademoiselle DUVERT Florence concernant l'acquisition d'une partie du Domaine Public située devant leur parcelle A 1281, il expose le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable à ce déclassement en l'absence de remarques écrites ou orales défavorables.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne mandat :

- à Monsieur le Maire pour rédiger l'acte administratif de vente concernant cette parcelle après son déclassement,
- à Madame la Première Adjointe pour représenter la Commune de Ravel lors de cet acte administratif, selon les conditions énoncées par les précédentes délibérations (géomètre et frais d'enregistrement des actes administratifs à la charge de l'acquéreur, prix du terrain 3€ le m<sup>2</sup>).

**SUITE A DONNER APRES ENQUETE PUBLIQUE DEMANDE DE DECLASSEMENT  
MONSIEUR MONTEIRO LAURENT:**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Monsieur MONTEIRO Laurent concernant l'acquisition d'une partie du Domaine Public situé devant la parcelle A 1280, il expose le rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui émet un avis favorable à ce déclassement en l'absence de remarques écrites ou orales défavorables.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne mandat :

- à Monsieur le Maire pour rédiger l'acte administratif de vente concernant cette parcelle après son déclassement,
- à Madame la Première Adjointe pour représenter la Commune de Ravel lors de cet acte administratif, selon les conditions énoncées par les précédentes délibérations (géomètre et frais d'enregistrement des actes administratifs à la charge de l'acquéreur, prix du terrain 3€ le m<sup>2</sup>).

**SUITE A DONNER A DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE PARCELLE APPARTENANT  
AU DOMAINE PRIVEE DE LA COMMUNE:**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de Madame Florence DUVERT et Monsieur François PASTUREAU concernant une proposition d'acquérir, une partie d'une parcelle appartenant au Domaine Privé de la Commune et cadastrée A 1313 d'une surface d'environ 25 m<sup>2</sup>, surface située devant leur parcelle cadastrée A 1282 ainsi que la réponse favorable du Conseil Municipal en date du 05 avril 2017.

Après délibérations, le Conseil Municipal donne mandat :

- à Monsieur le Maire pour rédiger l'acte administratif de vente concernant cette parcelle après son déclassement,
- à Madame la Première Adjointe pour représenter la Commune de Ravel lors de cet acte administratif, selon les conditions énoncées par les précédentes délibérations (géomètre et frais d'enregistrement des actes administratifs à la charge de l'acquéreur, prix du terrain 0.20€/m<sup>2</sup>).